

REGLEMENT INTERIEUR TLM

Tous les adhérents et usagers de La Mélusine sont priés de bien vouloir respecter les principes suivants :

Préambule

La Mélusine est un tiers-lieu centré autour des principes d'économie solidaire, de protection de l'environnement par la diminution des déchets et le réemploi limitant l'usage de nouvelles ressources, l'expérimentation, le faire soit même, la mutualisation et la collaboration qui met à disposition de ses adhérents :

- Des espaces de travail et d'échange
- Des ateliers de réparation/transformation/fabrication numérique/Fablab
- Des ateliers de réparation/transformation/fabrication bois, métal, couture
- Des compétences techniques et non techniques
- Des formations autour du réemploi, de la réparation, de la création
- Un café associatif

Il est possible de recevoir des personnes extérieures sous certaines conditions, notamment dans le cadre d'activités proposées au grand public, de réunions de travail et d'évènements.

Pour commencer

Le collectif mélusine se revendique :

De l'économie solidaire et sociale par :

Son orientation qui éthiquement place l'homme plutôt que le profit au centre de son fonctionnement, notre objectif **n'est pas lucratif mais guidé par un projet social et environnemental**. Elle repose sur des principes de solidarité, de coopération, de démocratie, et de primauté de l'humain.

De la protection de l'environnement par :

Son souhait de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques en faveur de la protection et la sauvegarde de l'environnement en :

Trouvant des alternatives aux tous déchets par la réparation à destination de seconde vie et du prolongement de vie des équipements

Sensibilisation à l'auto réparation lors de café réparation

Faisant bouger les lignes pour imposer le réemploi dès que cela est possible sur les projets de réhabilitation ou destruction de bâtiments, l'un des plus gros producteurs de déchets.

Aidant à bâtir des emplois durables et non délocalisables autour du réemploi et de la protection de l'environnement

Formant d'autres acteurs aux diagnostics et dépannages des équipements électriques.

...

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'espace coworking est ouvert de 10h à 18h du mardi au samedi sur planning d'activités, ou badge utilisateurs. Il pourra être ouvert sur d'autres horaires par demande express.

Pour d'autres jours ou horaires, l'équipe doit être consultée.

Les espaces fablab, bois, métal, biolab, couture, Kfée, sont ouverts aux adhérents dans le cadre des "sessions libres" les mercredi et samedi de 14h à 18h.

Les horaires sont déterminés collectivement et pourront varier en cours d'année. En dehors de ces horaires, il est nécessaire de prendre rendez-vous.

Pour connaître les horaires d'ouverture, il est possible de se référer au site web ou à l'affichage au sein du lieu.

MONTANT DE L'ADHÉSION

Les différents types de membres, tels que définis par les statuts, sont les suivants :

- **Les membres usagers** sont les utilisateurs des espaces de La Mélusine. Ils peuvent accéder, par exemple, à l'espace coworking et aux sessions libres des fablab, biolab et atelier bois, métal et couture selon les conditions de chaque espace. Ils peuvent également réserver des créneaux horaires selon leurs besoins. Ils ont un droit de vote aux Assemblées Générales mais ne souhaitent pas siéger au conseil d'administration.

- **Les membres actifs** ont les mêmes droits que les membres usagers, auxquels celui de se présenter au Conseil d'Administration.

Devenir membre actif signifie surtout s'engager à une plus grande implication dans la vie de l'association, comme participer à certains événements, au fonctionnement de l'OPENLAB (les différents ateliers et le FABLAB) ou à l'organisation et la mise en place de la vie en communauté.

Pour chacune de ces typologies, un montant d'adhésion est fixé tous les ans :

- L'adhésion pour un membre usager est fixée à 2€ par an
- L'adhésion pour un membre actif est fixée à 15€ par an (*)
- L'adhésion pour un membre moral est fixée à 50€ par an

(*) **Un membre usager peut devenir membre actif.** Il doit pour cela justifier d'une activité participative au sein de l'association et avertir un autre membre actif son envie de changement de statut. Ce dernier en informera le Conseil d'Administration qui validera ce changement.

Les modalités de passage de membre usager à membre actif se veulent simples et accessibles. Ci-dessous, quelques exemples de typologies de membres actifs :

- Coworker permanent souhaitant s'investir plus dans la vie de l'association
- Usager régulier du fablab
- Membre ne pouvant pas être présent régulièrement pour des raisons géographiques mais apportant son soutien par la diffusion et la promotion du contenu produit par l'association

D'une manière générale, **La Mélusine souhaite favoriser l'engagement et les initiatives de tous ses membres** et accompagnera ceux qui souhaitent évoluer dans l'association. Les adhérents actuels et futurs seront informés au fur et à mesure des rencontres de cet état d'esprit collectif.

Un bulletin d'adhésion est disponible auprès des membres du bureau ou de l'équipe de salariés. L'adhésion peut également se faire en ligne en fonction des outils mis en place par l'association. Rapprochez-vous d'un salarié ou d'un membre du Conseil d'Administration pour en savoir plus.

L'adhésion est effective pour une année, de début septembre à fin août et non remboursable. Ce tarif pourra être revu chaque année, conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

PERSONNES CONCERNÉES

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes adhérentes à La Mélusine, durant toute la durée définie par La Mélusine.

Chaque personne est considérée comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

TYPLOGIE DES USAGERS

Les usagers de La Mélusine se définissent comme suit :

- Interne : désigne les salariés, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Bureau ainsi que les bénévoles et membres actifs.
- Coworker nomade : adhérent annuel et coworker de manière ponctuelle et non régulière.
- Coworker permanent : adhérent annuel s'étant engagé sur une présence à temps plein au coworking pour une durée minimum de trois mois
- Visiteur : personne non adhérente accompagnée et sous la responsabilité d'un interne ou coworker permanent, dans le cadre des activités ayant lieu dans les locaux
- Maker : adhérent annuel participant aux activités du fablab, biolab ou des ateliers
- Incubé : adhérent annuel, suivi par le programme d'incubation de La Mélusine.

Règles de Vie

L'espace coworking est un lieu cogéré par ses membres. Chacun participe à la réalisation des tâches collectives. Pour ce faire, un tableau de répartition est mis à disposition dans **l'espace d'affichage commun**.

En cas de difficulté dans le fonctionnement, La Mélusine prendra l'initiative d'organiser les tâches collectives et de suivre leur mise en œuvre.

TENUE ET COMPORTEMENT

Les personnes sont invitées à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

USAGE DU MATÉRIEL

Chacun a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié.

Il est impératif de respecter les règles de sécurité, en particulier de se munir des équipements de protection individuels (mis à disposition par l'association) lorsque cela est nécessaire.

Les personnes sont tenues d'utiliser le matériel conformément à son usage.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doit être immédiatement signalé aux responsables.

L'utilisation des outils de l'espace fablab, et des différents ateliers nécessite d'avoir une adhésion à jour et de justifier d'une formation et ou d'une habilitation sur les différents outils certifiés par les responsables.

Conformément à la charte des fablabs de la FabFoundation, en contrepartie de l'utilisation du fablab et des ateliers les usagers s'engagent à partager une documentation du projet en cours de réalisation ou réalisé.

ESPACES DE TRAVAIL

Il est essentiel de respecter le besoin de silence des coworkers dans la zone open space/bureaux.

Coupez le son des ordinateurs et téléphones (éventuellement sonnerie discrète) et utilisez des écouteurs isolés pour écouter de la musique ainsi que des vidéos.

Pour les activités nécessitant l'isolement, la salle de réunion peut être utilisée si celle-ci est disponible (le calendrier de réservation du lieu est mis à disposition de l'ensemble des usagers du coworking, sur demande).

L'espace collaboratif ainsi que l'espace détente peut également être utilisé pour passer ses appels, dans le respect des autres usagers.

Coworker, vérifiez à l'avance si votre activité respectera le règlement du coworking.

Certaines activités considérées comme trop bruyantes ne seront pas tolérées au sein de l'espace.

N'hésitez pas à échanger avec d'autres coworkers ou l'équipe de l'association.

ESPACE ATELIERS, FABLAB, CUISINE & DÉTENTE

L'autogestion du lieu implique que chacun veille à maintenir l'espace cuisine propre et accueillant. Les effets personnels doivent être étiquetés.

Chaque coworker peut apporter ses consommations.

TARIFS ET CONDITIONS DU FABLAB

BIOLAB ET DES AUTRES ATELIERS

Les membres de la communauté amènent de nouvelles idées pour améliorer et développer le fablab.

Les membres s'engagent à documenter leurs projets, qui seront publiés **sous une licence libre** sur le site web de La Mélusine ou sur un site de documentation tiers avec la présence d'un lien vers La Mélusine.

Projets internes

La Mélusine propose aux adhérents qui le souhaiteraient de travailler sur des projets internes.

Ces projets sont financés par La Mélusine ou d'autres structures et permettent aux adhérents qui n'ont pas de projet personnel de se former à travers la concrétisation de ces idées d'outils, d'objets ou d'activités.

Défaut de règlement des prestations

A défaut de règlement, l'accès aux prestations sera suspendu et le recouvrement sera poursuivi par tout moyen de droit.

En cas de non-paiement du montant des honoraires, un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, après avoir épuisé toute autre procédure aux fins d'obtenir leur paiement, une procédure de radiation pourra être engagée par le Conseil d'Administration.

LES DOUBLONS DE MELUSINE

Le DOUBLON est la cryptomonnaie de la fée qui permet d'obtenir des réductions tarifaires dédiées aux membres et associations membres qui utilise le tiers lieu et ces installations.

Des sessions de travaux, d'aménagement, de préparations à des événements sont régulièrement organisées, avec des objectifs définis à l'avance, comportant des tâches pour tous les niveaux de compétences techniques ou physiques.

Le membre qui donne de son temps, pour ces sessions, gagne des doublons pour lui ou l'association membre de son choix, l'obtention des doublons n'est pas soumise à l'obligation de résultat.

Le responsable de la session note en fin de journée dans le formulaire le nom de la personne, les heures effectuées et à qui sont destinés les doublons récoltés. Les doublons sont valables pour l'année en cours.

1 journée égale 1 doublon égale 10 Euros.

1 demi-journée égale $\frac{1}{2}$ doublon égale 5 euros.

Les doublons peuvent être utilisés pour payer du temps machine, la location d'espaces de stockages, en aucun cas ils ne permettent de payer les cotisations, les doublons ne peuvent pas être échangé contre de l'argent réel.

La valeur des doublons est décidée par le conseil d'administration tous les ans.

Tarifs des ateliers (TTC)

Session découverte le samedi après-midi sur un ou plusieurs ateliers

*Pour profiter des tarifs suivants, les personnes devront être à minima **membres usager de l'association** collectif la Mélusine, à jour du paiement de leur cotisation et avoir suivi une formation à l'utilisation des machines (se renseigner auprès de l'association).*

Formation machine	10 euros de l'heure		
Atelier métal matériaux et consommables Non inclus	Disqueuse/meuleuse tronçonneuse : 1h	8€	
	Poste à souder, lance à plasma : 1h	10€	
	Chalumeau : 1h	8€	
	Autres outils : 1h	5€	
Matière première suivant type de matériaux sur demande			
Atelier bois matériau et Consommables non inclus	Dégauchisseuse / Raboteuse : 1h	8€	
	Scie à format / Toupie : 1h	14€	
	Tour à bois : 1h	8€	
	Autres outils : 1h	5€	
Matière première suivant type d'essence sur demande			
Atelier couture	Machine à coudre/surjeteuse : 1h	8€	
	Brodeuse numérique : 1h	14€	
	Mètre linéaire de tissus laine	8€	
	Mètre linéaire de tissus lin, coton	5€	
Autres matières sur demande.			

Médiation numérique	8 à 20 euros de l'heure suivant programme, 4 postes disponibles.		
Fablab			
Conception 3D-Scanner 3D	60 euros de l'heure fractionnable 25 euros/objet		
Impression 3D – matériau PLA inclus autres filament tarif sur demande Résine inclus	2 €/heure 4 €/heure		
Découpeuse vinyle Consommable non inclus	1 €/20 cm linéaires		
Découpeuse laser (matériau non inclus)	1 €/min en découpe 0,5€/min en gravure		
CNC	25 €/ 30min		
Poste électronique station de soudure	10 euros de l'heure		
Bio Lab	En développement		
Workshop	Selon programme		

Les tranches horaires d'utilisation des machines sont indivisibles et chaque tranche entamée est due. Le montant des réservations sera remboursé en cas de dysfonctionnement de l'équipement lié à un problème indépendant de l'action de l'utilisateur.

LE COWORKING

Vous cherchez à travailler dans un espace partagé, innovant et convivial ? Vous êtes un indépendant, entrepreneur ou télétravailleur ? Rejoignez le coworking de La Mélusine.

TARIFS ET CONDITIONS DU COWORKING

La Mélusine est également un espace de coworking, les ordinateurs individuels et logiciels ne sont pas fournis, hormis la médiation numérique, chaque membre doit venir muni de son propre matériel, et l'emporter avec lui à son départ, à l'exception des membres permanents qui ont la possibilité de laisser leur matériel.

Nous attirons l'attention des usagers du réseau informatique sur l'importance d'une pratique responsable du web. La Mélusine ne saurait être tenue responsable d'un usage illicite, illégal ou contraire à la morale et à l'éthique.

Le café et le thé de bienvenu sont intégrés au tarif de coworking.

Les abonnements sont non-remboursables et à payer avant l'utilisation du coworking.

	Tarif (TTC)
Ticket une journée, bureau seul	15€
Carnet de 10 tickets, bureau seul	90€
Abonnement 1 mois / Bureau nomade 2j/semaine	55€ / mois
Abonnement 1 mois / Bureau nomade 5j/semaine	120€ / mois
Espace au m²/mois <i>Exemple : stockage, espace privatisé, machines ...</i>	<i>Usager</i> <i>3 euros du m²</i>

Prix affichés en TTC,TVA 20% incluse.

Chaque abonnement est individuel et nominatif et ne sont ni échangé ni remboursé.

Tarifs réduits : -50% pour les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires du RSA, les étudiants, sur présentation d'un justificatif à la session d'embarquement.

Un abonnement mensuel vous permet un accès :

- À un bureau partagé pendant les horaires d'ouverture ;
- À la salle de réunion, à la salle d'activités, à un bureau privé sur réservation pendant 2 h sans supplément, au-delà des 2h, 10 euros de l'heure.
- Aux différents ateliers après formation sur machine si besoin, sur réservation, pendant 2 h sans supplément pour le petit outillage mais tarif temps machines pour les autres équipements, au-delà des 2h, 10 euros de l'heure.

Les accompagnants sont autorisés à entrer dans l'espace dans la limite d'un temps de rendez-vous ponctuel pour une durée maximum de 2h par jour. Ils doivent être accompagnés tout le long du rendez-vous par la personne ayant souscrit à un abonnement et ne peuvent pas utiliser les services de Quartiers Libres sans abonnement.

- Aux évènements organisés par Mélusine à cout réduit.

Les tickets à la journée et carnets de tickets ne donnent accès qu'à un bureau pas aux autres salles ou ateliers

Pour réserver cette salle, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivant : collectifdelamelusine@gmail.com

Attention ! Ces salles sont très souvent occupées, il faut donc prévoir votre réservation à l'avance afin de pouvoir bénéficier de cette espace.

Le jour de votre réunion, présentez-vous à l'accueil pour avoir accès à la salle.

CHANTIERS BENEVOLES

Les chantiers bénévoles permettent de réaliser des travaux d'aménagement du site, en utilisant les compétences de nos membres ou de nos sympathisant, ils permettent aussi de préparer des activités en créant des décors, des costumes des accessoires, ou en travaillant sur les scénarios.

Ces moments se doivent d'être des moments de partage, de convivialité, mais doivent aussi être encadrer pour éviter le plus possible des incidents ou des accidents.

Le collectif fournira chaque fois que nécessaire des EPI en lien avec l'activité.

Certains chantiers nécessitent de travailler à au moins deux personnes pour des raisons de pratique mais aussi et surtout pour des raisons de sécurité.

Il n'y a pas besoin d'avoir forcément de compétences spécifiques pour aider sur les chantiers bénévoles, toute aide est la bienvenue.

Nous essayons de partager les compétences des uns avec les autres à chaque fois que cela est possible sur le chantier.

Un document de préparation de chantier sera systématiquement créé pour encadrer son fonctionnement.

ADMINISTRATION

DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Accès au local

L'accès au local est ouvert aux adhérents et visiteurs, pendant les horaires d'ouvertures, aux conditions suivantes :

- En présence au minimum d'un permanent de l'association sur les lieux
- Adhérent à jour de sa cotisation et du paiement de ses prestations
- Visiteur accompagné et sous la responsabilité d'un adhérent

COMPTE BANCAIRE

Il est convenu que seul(e)s les fonctions de Président(e) et de Trésorier(e) de l'Association sont habilités à accéder au compte bancaire et à user des moyens de paiement de l'association (sauf dans les cas où cette autorisation est déléguée par écrit par l'un ou l'autre à une tierce personne).

PERTE, VOL, DÉGÂTS

Le matériel laissé dans le coworking est sous la responsabilité de son propriétaire. La Mélusine décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts. Il est recommandé aux membres de contracter une assurance vol simple valable hors du domicile, même si l'espace a également souscrit une assurance à cet effet.

ENTRÉE EN APPLICATION

Le règlement entre en application le 01/09/2020, une copie peut être remise à toute personne adhérent à La Mélusine sur simple demande.

Banks

P